

L'AUSTERITE N'EST PAS LA SOLUTION

C'EST LE PROBLÈME !

13 DÉCEMBRE : journée d'action interprofessionnelle

15 DÉCEMBRE : grève intersyndicale dans l'Education

« LA DETTE, UN ALIBI FACILE POUR JUSTIFIER LES RÉGRESSIONS »

« Le président de la République dessine une mise en pièce de la Sécu », affirme le secrétaire général de la CGT. Il appelle les salariés à exercer leurs droits de citoyens et à être aussi les acteurs des mobilisations syndicales.

RETRAITÉS

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA, dénoncent fermement les plans d'austérité et de rigueur décidés et imposés par le gouvernement.

L'austérité en France et en Europe n'est pas la solution à la crise. Au contraire, elle risque d'entraîner la récession.

Le gouvernement décide de mesures dans le domaine social sans rencontrer ni entendre les organisations syndicales. Il fait porter les efforts sur les salariés, ce qui creuse les inégalités et plonge des milliers de familles dans les difficultés sociales

Après la taxe sur les complémentaires, les remboursements, l'instauration de forfaits et franchises, les ponctions sur le budget de l'assurance maladie, la diminution des prestations sociales, le gouvernement s'en prend aux salariés malades, potentiellement « fraudeurs » et « responsables des déficits publics », en instaurant un jour de carence de plus dans le privé et un dans la Fonction publique et en tentant d'opposer les uns aux autres.

*Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA décident d'agir ensemble pour s'opposer à ces mesures et obtenir d'autres solutions. Avec un appel commun, elles s'adresseront aux salariés pour interpeller le gouvernement, les élus et les responsables d'entreprises dans la période du 1er au 15 décembre. Dans ce cadre, **le 13 décembre sera un temps fort de mobilisations interprofessionnelles, notamment avec des rassemblements.***

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA, se retrouveront rapidement après le 15 décembre, afin d'en tirer le bilan et d'envisager, ensemble, de nouvelles initiatives en janvier.

Après la grève dans l'Éducation du 27 septembre 2011 et la mobilisation interprofessionnelle du 11 octobre 2011, il est plus que jamais nécessaire de construire un mouvement alliant mobilisation interprofessionnelle et mobilisation d'ensemble dans l'Éducation nationale.

Ainsi le budget voté à l'Assemblée nationale, non seulement, prévoit 14 000 suppressions d'emplois à la rentrée 2012, qui s'ajoutent aux 66 000 depuis 2007, mais les députés ont décidé une diminution supplémentaire de 20 millions d'euros, dont 11 millions destinés aux bourses des élèves et 2 millions destinés aux fonds sociaux.

De plus, le gouvernement tente de mettre en place l'institutionnalisation du clientélisme avec un chef d'établissement dans le second degré seul évaluateur des personnels et ayant dans ses mains leur progression de carrière.

Ça suffit ! Les personnels voient leurs conditions de travail se dégrader de jours en jours, la souffrance au travail qui se développe dans l'Éducation nationale en est la conséquence.

La CGT Educ'Action appelle donc l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, 1er et 2nd degré, à la grève le jeudi 15 décembre 2011.

JOURNEE FRATERNELLE À BAYE (58) URSEN RETRAITES DIJON

42 camarades étaient présents à la croisière-repas fraternel du jeudi 20 octobre à Baye (58)

Merci à Yves Gloker qui a eu l'idée de cette sortie, une heureuse initiative.

Excuses de plusieurs camarades qui n'ont pu venir: voyage, âge, santé et problèmes divers, et hélas, le décès de notre camarade Janine MOISSINAC de la Nièvre.

Excuses aussi de nos camarades actifs qui sont bien occupés en ce dernier jour de vote pour les élections professionnelles. Quelques uns d'entre nous ont d'ailleurs participé à cette campagne: distribution d'informations dans les écoles, collèges et lycées.

Vous savez l'importance de ce vote pour la représentativité de la CGT dans la fonction publique en général et dans l'Education nationale en particulier.

QUELQUES ÉLÉMENTS (G.CORNELOUP).

1) Une rentrée sociale brutale

Le pouvoir d'achat des salaires et des pensions, déjà mis à mal par la hausse accélérée des prix des carburants, produits alimentaires, gaz, électricité, impôts locaux, va subir une nouvelle amputation au nom de la lutte contre les déficits publics.

Il faut chasser les idées reçues sur l'austérité. La dette n'explose pas du fait d'une augmentation des dépenses publiques - les chiffres officiels témoignent qu'elles régressent - mais parce que la compression de l'investissement public et social étouffe la croissance et réduit les recettes. Les gouvernements Fillon successifs ont de surcroît diminué les impôts des plus riches et multiplié les énormes cadeaux au patronat. Pour être agréables aux banques, les États se sont imposés d'emprunter auprès d'elles, devenues également les juges de la conformité des politiques publiques par le biais de leurs agences de notation, qui sont leurs véritables milices privées : plus on est en difficulté, plus on devra payer des intérêts élevés ! Et donc plus les déficits s'accroîtront . . Cette dette n'est pas la nôtre comme le disent les grecs, les portugais, les irlandais, etc et les islandais qui, à 95 %, ont refusé de la payer.

Plutôt que d'accepter d'être le jouet de ce mécanisme infernal, exigeons une politique alternative qui serait à même de dynamiser la croissance. Voilà ce qui

distinguerait en 2012 ceux qui veulent changer la vie et ceux qui veulent seulement changer de dirigeants.

Faux-semblant d'équité, le pouvoir fait mine d'égratigner les gros revenus - qui ont hypocritement revendiqué de contribuer à l'effort national - pour mieux ponctionner les salariés et les retraités, les revenus moyens et modestes. Un exemple parmi d'autres : au printemps dernier, l'allègement de l'ISF a offert annuellement 2 milliards d'euros aux plus riches auxquels on demande maintenant une contribution exceptionnelle de 200 millions.

Et à nous, on nous impose une taxe supplémentaire de 7% en moyenne sur les mutuelles, une taxe de 3% sur les assurances-vie, sans compter l'augmentation de la CSG, la suppression l'abattement de 10% pour le calcul de l'impôt des retraités, la fin de la $\frac{1}{2}$ part supplémentaire pour les personnes seules ! Et les 35 € demandés pour tout action en justice y compris les prud'hommes !

Et maintenant, les salariés malades verront une diminution des indemnités journalières !

Le gouvernement a également saisi le prétexte de la dette pour ajourner sa réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie sur laquelle il était en difficulté.

2) Une rentrée scolaire ne s'est pas bien passée non plus

Marquée par une nouvelle vague de suppressions de postes, la situation est préoccupante. Les Rased sont démantelés, les effectifs des classes crèvent les plafonds du supportable, les disparitions d'écoles rurales s'accroissent, on ferme des classes dans les quartiers sensibles. A quoi il faut ajouter la fin de la formation pédagogique des enseignants alors que les élèves sont de plus en plus difficiles. Plus de 30 000 suppressions sont encore programmées pour 2012 !!! La souffrance au travail se caractérise aussi chez les enseignants: vous avez vu

les 2 drames qui viennent de se produire (immolation et attaque au sabre!).

Cette situation insupportable a conduit les enseignants, les salariés, les retraités à agir : 27 septembre, 6 octobre, 11 octobre. La mobilisation n'a pas été négligeable (même si on peut toujours espérer mieux) et la participation des retraités assez remarquable.

Comme retraités de l'EN et comme grands-parents pour beaucoup, nous sommes concernés par ce désastre.

3) Situation académique des retraités

Pour terminer, notre section académique ne se porte pas trop mal: nous en sommes à **75 adhérents cotisants** (3 de plus attendus) pour 71 adhérents en 2010, 70 en 2009, 62 en 2008 et 58 en 2007.

Les perspectives 2012 (néo retraités à la rentrée 2011) nous permettront de dépasser les 80 adhérents

Enfin, vous avez tous reçu maintenant le journal "Ensemble" : Cogitiel a été installé dans notre région par Claude CADOT.

Notre prochaine réunion fraternelle se tiendra en avril 2012 : normalement dans l'Yonne

Bon appétit et bonne croisière.



BREVES (et pas de comptoirs !)

IMPÔT SUR LE REVENU

Le barème de l'impôt sur le revenu sera gelé pour 2011 et 2012 à son niveau 2010. Les premières tranches du barème en ressentiront plus durement les effets que les contribuables imposées dans les tranches supérieures. Ainsi, pour un revenu évoluant au rythme de l'inflation, de 15 000 € par an pour une part, l'augmentation de l'impôt résultant du barème sera de + 11,2%. Pour un revenu de 150 000 €, l'augmentation sera de 4,6 % ! Vous avez dit égalité ???

MALHEUREUX

Frédéric Lefebvre, le ministre du Tourisme, a annoncé, le 9 novembre, 2 jours après la présentation du 2ème plan de rigueur, la suppression de la taxe de 2 % sur les hôtels de luxe ! Cette taxe qui ajoutait 4 € aux prix des nuitées de 200 € ou 20 € aux malheureux qui logeaient dans des chambres à 1 000 €, avait été décidée en septembre, lors du premier plan de rigueur. Les lobbies de hôtellerie de luxe ont bien travaillé ! Et pendant ce temps, les entreprises de restauration collectives (cantines, hôpitaux, écoles, maisons de retraites,...) seront assujetties à une TVA de 7 % au lieu de 5,5 ! Il faut quand même faire payer ceux qui ont des sous !!!

SANTÉ

La dernière nouveauté, qui n'en est plus une, pour remplir les caisses de la sécu : refaire les poches des malades à savoir la taxe supplémentaire sur les mutuelles santé.

L'abandon du quatrième jour de carence (sans indemnité) pour les salariés du privé qui fait suite au renoncement à une baisse des indemnités journalières montre que l'on peut faire reculer le gouvernement. Il maintient par contre toujours un jour pour ceux du public !

C'est plus facile que de fermer les paradis fiscaux où les banques et les grosses entreprises planquent des milliards d'euros.

Indemnités journalières: *baisse du plafond au-dessus duquel l'Assurance Maladie ne rembourse plus = 1,8 fois le SMIC contre 2,15 ! On est considéré comme "nantis" avec un salaire de + en + bas !!!*

LES ISLANDAIS ONT GAGNÉ, ILS NE PAIERONT PAS POUR LEUR BANQUE

Pourquoi pas nous, et les grecs, et les portugais, et les espagnols, et les italiens ?
Le feuilleton dure depuis 3 ans. Il devrait se dénouer d'ici peu, sur une victoire du peuple islandais, grâce à une décision de la Cour suprême de Reykjavik, à la suite de la plainte de 640 investisseurs. Rappel : fin 2008, le « miracle islandais » se révèle une gigantesque cavalerie.

Les banques ont pendant 10 ans distribué du crédit à tout va et se sont endettées sans mesure pour spéculer. Avec la crise financière, elles sont incapables de se refinancer. Les trois plus grosses (Kaupthing, Glitnir, Landsbanki), en faillite, sont nationalisées et entraînent le pays dans leur chute. Pour « rassurer » tout le monde, les gouvernements britannique et néerlandais indemnisent sur-le-champ leurs ressortissants clients d'Icesave, la banque en ligne, filiale de Landsbanki, bien implantée dans leur pays.

Avant de se retourner contre le gouvernement islandais pour se faire rembourser. Mais les citoyens ont toujours refusé de payer de leur poche ! Sous la pression, le gouvernement conservateur doit démissionner. Victorieux des élections, au printemps 2009, les sociaux-démocrates tentent eux aussi de leur faire avaler la pilule. Ils essuient un « non », franc et massif, aux deux référendums de mars 2010 et avril 2011.

Or Landsbanki, la maison mère d'Icesave, a toujours dit qu'elle était prête à indemniser les clients étrangers au fur et à mesure de la liquidation de ses actifs. En validant le 28 octobre les mesures d'urgence prises en 2008 par le gouvernement (mesures contestées par les investisseurs qui obligeraient les banques nationalisées à rembourser en priorité les épargnants et non les actionnaires), la Cour suprême donne le feu vert à cette indemnisation. Sans passer par la case des finances publiques.

GRANDE BRETAGNE

Grève historique et massive le 30 novembre dernier contre la refonte des retraites. Le gouvernement Cameron veut repousser l'âge de départ à la retraite de 60 à 66 ans et augmenter les cotisations !

Sans oublier le gel des salaires des fonctionnaires jusqu'en 2013 et 710 000 suppressions de postes d'ici 2017 !!!

Ce sont les mêmes recettes qu'ils veulent appliquer partout....



Toujours plus...

Hausse du prix du gaz = Merci au Conseil d'État !

Le Conseil a retoqué une décision du gouvernement (intéressante pour les consommateurs) - au nom de la "libre concurrence" - de bloquer le tarif réglementé du gaz pour cet hiver.

La facture (tous les utilisateurs peuvent le constater en regardant leurs notes) a déjà flambé de 60 % depuis 2005. Cette mesure aboutira à une nouvelle hausse de 8,8 à 10 % avec un effet rétroactif depuis octobre !!!!

C'est quand même une bonne nouvelle pour les fournisseurs privés...

Sarko et les fraudeurs aux prestations sociales

Le 15 novembre dernier à Bordeaux, Sarko a décliné 16 fois les mots de la famille fraude, fraudeur, frauder: "Frauder la Sécurité Sociale, c'est voler. C'est voler chacun et chacune d'entre nous" etc, etc...

Mais c'est moins bien qu'à Lorient en 2007 où il avait prononcé 31 fois les mêmes mots: "Quand quelqu'un fraude la Sécurité Sociale, ce sont les autres assurés sociaux qui paient pour lui".

Qu'a-t-il fait en 4 ans pour corriger cela ? Il pourrait aussi s'en prendre à ses copains du patronat qui ne se prive pas de frauder la sécu...



Allemagne : Phare de l'Europe Économique ?

Dette (source: Eurostat 2010)

- * **Allemagne = 83,2 % de son PIB (2 499 milliards d'euros)**
- * **France = 81,7 % de son PIB (1 947 milliards d'euros)**
- * **Moyenne zone euro = 85,1 % du PIB (9 204 milliards d'euros)**

Modèle allemand ??? C'est sûr ! Pas de SMIC (ils parlent d'en créer un). Beaucoup de salariés allemands ont des salaires horaires de 5 à 6 € (SMIC en France = 9 €) ==> Notre gouvernement et notre patronat en rêvent....

Par contre pas de jour de carence pour arrêt maladie. Ils doivent être plus résistants que nous !!!

RETRAITÉS AYANT VALIDÉ LEUR DOSSIER ENTRE MAI 1990 ET FÉVRIER 1997 BONIFICATION POSSIBLE POUR ENFANTS (PARITE HOMMES/FEMMES)

Un plus à faire valoir pour les hommes retraités fonctionnaires, pères de un ou plusieurs enfants ainsi que les veuves qui perçoivent une pension de réversion.

Depuis le début 2009, des retraités fonctionnaires ayant pris leur retraite entre le 17 mai 1990 et février 1997, ont déposé des recours au tribunal administratif et obtenu satisfaction, avec des pensions revalorisées et des rappels pécuniaires

En ces temps de vaches maigres pour le pouvoir d'achat des retraités, une augmentation des retraites est toujours la bienvenue.

Par l'article 141 du traité instituant la communauté Européenne, la cour de justice des Communautés Européennes a décrété l'égalité des rémunérations des hommes et des femmes, concernant entre autre la bonification accordée aux personnes qui ont assuré l'éducation de leurs enfants, pour le calcul d'une pension de retraite.

La bonification parité homme/femme peut s'appliquer sous certaines conditions, aux collègues masculins nés entre le 17 mai 1930 et le 1^{er} janvier 1942.

Conditions à réunir :

- 1- Avoir été retraité entre le 17 mai 1990 et le 1^{er} janvier 1997*
- 2 - Le pourcentage de pension ne doit pas atteindre 80% (hors pensions pour enfant)
- 3 - Le titre de pension **ne doit pas comporter** de mentions précisant les conditions pour lesquelles la révision de leur pension peut être demandée ou encore les délais concernant les éventuels recours, à savoir le texte encadré suivant :

*Tout recours contentieux contre les bases de liquidation doit, à peine de forclusion, **être formé dans le délai de deux mois à compter de la date** à laquelle il a été accusé réception du présent certificat de pension.*

Ce recours doit être présenté devant le tribunal administratif dont dépend le comptable chargé du paiement de la pension, ou pour les anciens fonctionnaires nommés et radiés des cadres par décret du Président de la République, ainsi que leurs ayant cause, devant le conseil d'état

La bonification est de 1 an par enfant soit 2% de la pension.

Le délai de rétroactivité est de 4 années à partir de la date de la demande.

Les veuves dont le conjoint serait retraité, soit décédé en activité dans cette période (17/05/1990 - 01/01/0997) sont susceptibles de profiter de cette mesure. Les camarades intéressés (es) pourront

prendre contact avec la SNR qui leur adressera les imprimés et éléments nécessaires pour formuler une requête auprès du tribunal administratif.

* A noter que la date du 1^{er} janvier 1997 n'est pas rétroactive. Les collègues retraités après cette date, titulaires d'un titre de pension ne comportant que les mentions précitées (délais de 2 mois pour faire un recours) peuvent, bien sûr, se prévaloir de la bonification pour enfants.

Maurice THIBAudeau

SNR CGT Educ'Action



CALENDRIER PREVISIONNEL 2012

Prenez bien note :

- * Congrès Régional des 13 et 14 février 2012 où les retraités auront toute leur place
- * Conférence Nationale de la Section Nationale des Retraités de la CGT Educ'Action, les 9, 10 et 11 octobre

2012

Date	Réunion
6 janvier 2012	Bureau
10 février 2012	Bureau
13 et 14 février 2012	Congrès Régional URSEN DIJON
9 mars 2012	Bureau
5 avril 2012	Repas fraternel (St Fargeau - Yonne)
8 juin 2012	Bureau
7 septembre 2012	Réunion Préparatoire à la Conférence Nationale SNR des 9, 10 et 11 octobre
9, 10 et 11 octobre 2012	Conférence Nationale SNR
25 octobre 2012	Repas fraternel
7 décembre 2012	Bureau

**POUR LES RETRAITABLES ET LES RETRAITÉS DE L'URSEN DIJON,
UNE PERMANENCE EST ORGANISEE AU LOCAL, 03 85 46 09 07
LE VENDREDI DE LA REUNION DE BUREAU (sauf vacances) de 14 h à 17 h
(voir calendrier 2012 dans ce journal)**